

Fiche d'information pour l'accès et le dépôt de déchets professionnels sur les sites de CAP Atlantique



à retourner par courrier (CAP Atlantique—Direction Déchets — Route de la Grée du Rocher
44410 HERBIGNAC—02 51.76.96.16) ou par mail (tiphaine.crusson@cap-atlantique.fr)

Nouveau Déposant

Mise à jour de fiche

CADRE
ADMINISTRATION

Identification du déposant (Enseigne)

Nom commercial de l'entité : _____

Activité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom/ Prénom du responsable/référent : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

U.C. :

Reçu le ___ / ___ / ___

Validée le ___ / ___ / ___

Facturation des dépôts (à compléter obligatoirement)

Nom de la société : _____

Identité juridique : Société Association Collectivité publique
 Chèque Emploi Service Universel Artisan/Commerçant

N° SIRET : _____ Code APE : _____

Adresse de facturation Cocher si identique au déposant

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Déchèteries

Pour quelles déchèteries souhaitez-vous un accès :

Batz/Mer Le Croisic Le Pouliguen Guérande La Baule

Piriac/Mer Pénestin Pompas/Herbignac

Keraline/Herbignac, possibilité de badge (cocher Badge, si besoin, à côté de l'immatriculation)

Station de broyage des déchets verts :

Livery/Guérande, possibilité de badge (cocher Badge, si besoin, à côté de l'immatriculation)

Véhicules

Quels sont les véhicules que vous utilisez ?

Modèle	Immatriculation	Badge	Modèle	Immatriculation	Badge



Engagement du producteur de déchets

Le producteur soussigné, professionnel ou prestataire de service, s'engage à respecter le **règlement intérieur des déchèteries communautaires** (téléchargeable sur www.cap-atlantique.fr/dossiers/dechetteries) précisant qu'il doit :

- Ne déposer que les **déchets acceptés** : encombrants, ferrailles, gravats, bois valorisables, déchets recyclables et déchets verts (tontes, tailles, ... exempts de tout corps étranger). Les végétaux ne sont acceptés que sur les déchetteries de Piriac/Mer, Pénestin, Pompas, Kéraline et la plateforme de broyage/compostage de Livery à Guérande,
- Rechercher leurs propres filières d'élimination pour les déchets non admis,
- Limiter leur accès à **5m³/jour par professionnel**,
- Limiter leur accès aux véhicules d'une **largeur inférieure ou égale à 2.25 mètres** et d'un **PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes** non attelés (pour le dépôt de gravats, seul le site du Pouliguen autorise l'accès des véhicules dont le PTAC est inférieur à 19 tonnes sur l'aire réservée à cet effet),
- Veiller à **ne pas venir déposer d'importants chargements le samedi**, au risque de se voir refuser l'accès,
- En cas de siège social situé en dehors du territoire de la collectivité, se faire clairement identifier par le gardien et justifier de son activité ponctuelle sur l'une des 15 communes,
- A leur entrée dans l'enceinte de la déchetterie, se présenter au gardien afin de **remplir ensemble et signer une fiche de dépôt qui donnera lieu à une facturation**. Quand la déchèterie n'est pas équipée de pont bascule, chaque dépôt fait l'objet d'une estimation de son volume avec le gardien par tranche de 1/2 m³,
- **Respecter les consignes d'exploitation et de sécurité** applicables au site et retranscrites par le gardien (horaires d'accueil du site, priorité au véhicule sortant, interdiction de fumer, laisser le site propre, ne pas descendre dans les bennes, ne pas récupérer, ...) au risque de se voir refuser l'accès,
- **Informers la Direction Déchets de la collectivité en cas de modification** sur les informations transmises.

Date et lieu : _____

Nom, fonction : _____

Signature

Cachet

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
